**Mme Domine Banyankimbona**

Ministre de la Justice

Ministère de la Justice

1221 Boulevard de l’UPRONA, BP 1880 Bujumbura

BURUNDI

info@justice.gov.bi

minjustice.burundi@gmail.com

**[Partie à remplir par l’expéditeur]**

**Nom :**

**Prénom :**

**Objet : Appel à la libération de Floriane Irangabiye**

Madame la ministre,

Membre de l’ACAT-France, je tiens à vous exprimer mes préoccupations quant à la détention arbitraire de la journaliste Floriane Irangabiye, qui purge une peine de dix ans de prison pour *« atteinte à l’intégrité du territoire national »*.

Le 13 février 2024, la Cour suprême siégeant en chambre de cassation à Bujumbura a rejeté le recours de la journaliste et a confirmé sa peine de dix ans de prison. Les voies de recours devant les instances judiciaires burundaises sont dorénavant épuisées pour Floriane Irangabiye.

La condamnation de Floriane Irangabiye a été motivée par les critiques qu’elle a faites sur les ondes de Radio Igicaniro lors d’un débat qu’elle a animé en août 2022 au cours duquel deux détracteurs des autorités burundaises étaient invités. Cette condamnation est abusive puisque, au Burundi, la liberté d’expression est protégée par la Constitution et par les normes internationales auxquelles cet État est partie. La journaliste burundaise, arrêtée en août 2022, n’aurait donc jamais dû être condamnée.

Je vous exhorte par conséquent à veiller, Madame la ministre, à ce qu’il soit mis un terme au harcélement judiciaire dont Floriane Irangabiye fait l’objet et à ce qu’elle retrouve rapidement la liberté.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Madame la ministre, à l’expression de ma haute considération.

**Copie conforme envoyée à :**

**M. Isaïe Kubwayo**, Ambassadeur du Burundi en France, 10-12 Rue de l'Orme, 75019 Paris, Email : ambabu.paris@orange.fr